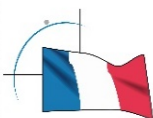




Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



sous le patronage
de la Commission
nationale française
pour l'UNESCO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Commission
canadienne
pour l'UNESCO

PhiloJeunes



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chaire UNESCO d'étude
des fondements philosophiques
de la justice et de la société
démocratique



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



UNIVERSITÉ DE NANTES

Chaire UNESCO
"Pratiques de la philosophie avec les enfants :
une base éducative pour le dialogue interculturel
et la transformation sociale"

Centre International PhiloJeunes

En partenariat avec le



Fiche 6 - Qu'est-ce que le droit ? À quoi sert-il ?

Auteurs : Michel Tozzi (texte principal) ;
Edwige Chirouter (apports bibliographiques) ;
Jean-Charles Pettier (situations problèmes).

Décembre 2016

Fiche 6 - Qu'est-ce que le droit ? À quoi sert-il ?

Fiche pour les enseignants et éducateurs

Approche par la réflexion et la discussion philosophique

Le programme franco-québécois d'éducation aux valeurs démocratiques et civiques avec le dialogue philosophique ayant comme horizon de prévenir la violence et la radicalisation, propose deux dispositifs : la DVDP, discussion à visées démocratique et philosophique, mise au point par Michel Tozzi, avec Alain Delsol et Sylvain Connac (voir en annexe 1), et la CRP de l'Américain, M. Lipman. Il s'agit de faire réfléchir collectivement les enfants et adolescents pour les faire grandir en humanité (aspect philosophique) et en citoyenneté (aspects politique et démocratique). Ces discussions ont pour support des fiches d'accompagnement selon les thèmes à approfondir, élaborées par Michel Tozzi, Jean-Charles Pettier et Edwige Chirouter, titulaire de la Chaire UNESCO sur les pratiques de la philosophie avec les enfants : une base éducative pour le dialogue interculturel et la transformation sociale.

Qu'est-ce que le droit ? À quoi sert-il dans notre société ?

Cette fiche sert à animer des discussions avec des adolescents

Dans les représentations des jeunes, une loi, c'est souvent quelque chose qui **interdit** (de faire ou de dire) : interdiction de fumer dans certains lieux, d'acheter du tabac ou certaines boissons, de posséder ou de vendre de la drogue, de conduire avant un certain âge, ou en étant ivre, de voler un DVD au supermarché, de passer certains produits à la frontière, etc. C'est aussi la représentation que la **transgression** d'une loi entraîne des **sanctions** plus ou moins lourdes. C'est dire que les jeunes appréhendent le droit surtout sous sa forme **pénale** * (les * renvoient à une explication dans le glossaire en annexe), dans son aspect normatif, prescriptif et punitif. Une vision très restrictive. La loi pour eux, c'est ce qui s'oppose à leur **liberté individuelle, confondue avec leurs désirs**.

Ils passent ainsi à côté de l'**aspect protecteur** du droit (c'est **parce qu'il m'interdit** – le port d'arme, l'injure raciste – **que le droit en protège d'autres et me protège** moi-même – contre les produits addictifs par exemple). Protecteur notamment par sa **prise en compte des plus faibles** : le salarié contre l'employeur (droit du travail), le locataire contre le propriétaire, le consommateur ou le riverain contre les entreprises qui fabriquent, vendent et polluent, etc. Ils passent aussi à côté de tout le **droit civil** qui régit les relations contractuelles entre particuliers (mariage), le droit commercial (contrat de vente), etc. C'est cette représentation **déformée et partielle** du droit qu'il nous faut remplacer chez eux par la réflexion, pour l'enrichir. Il faut leur faire prendre conscience que dans les sociétés démocratiques, le droit est :

- d'une part, l'inscription dans la loi de **normes * renvoyant à des valeurs** (ex. égalité entre les femmes et les hommes, non-discrimination fondée sur l'origine, la religion, le handicap, etc. dans son versant humaniste). Les lois, le « droit positif », renvoient dans notre société notamment aux Droits de l'homme qui sont censés traduire dans des principes une "essence" humaine... Mais si les Droits de l'homme sont les principes de légitimité du Droit, cela signifie que celui-ci, lorsque qu'il s'en dégage, n'est pas ou plus légitime. En Europe, si un État ne respecte pas les droits de l'homme, un citoyen peut porter plainte devant la Cour européenne de Strasbourg. Le citoyen devient "responsable" individuellement de ce qu'il a laissé faire par son gouvernement, ses députés...

Ces valeurs peuvent par ailleurs être source de conflits : les droits de l'homme sont "en tension" : certaines libertés s'opposent les unes aux autres (liberté de la presse et respect de la vie privée par exemple) ; elles ne sont pas en parfaite harmonie. Comment trancher alors en cas de conflit ? Faut-il exprimer une hiérarchie entre les droits ? Même des principes de légitimité comme les droits de l'homme qui sont censés s'imposer et être incontournables, sont en réalité évolutifs : cette évolution (qui peut aller vers un progrès comme vers une récession) est aussi un enjeu de citoyenneté.

- d'autre part, de normes renvoyant aussi à des **rapports de force** économiques et sociaux entre groupes aux intérêts divergents. En conséquence, à quelles conditions respecter la décision politique en démocratie ? On respectera la décision politique non seulement parce qu'elle peut sembler légitime "sur le fond", mais également sur la forme, parce que son élaboration a suivi un processus, une procédure, respectant elle-même les droits.

Quelques questions générales peuvent structurer cette réflexion, que nous aborderons successivement, pour amener les jeunes à réfléchir sur chacune. Il y a là une multiplicité de directions pour réfléchir, avec cependant un fil conducteur : la compréhension de l'importance du droit pour organiser les relations entre les hommes, son intérêt pour vivre ensemble démocratiquement, mais aussi ses aspects à améliorer... À chacun de sélectionner et d'ordonner les points sur lesquels il veut mettre l'accent, en fonction de ses objectifs, son contexte et son temps disponible...

La difficulté, si l'on prend comme nous l'option pédagogique de méthodes actives, est de ne pas s'en tenir à un cours magistral sur le droit, à base d'informations factuelles sur le droit positif *, tel qu'il existe, comme de simples **connaissances juridiques à transmettre**, car « nul n'est censé ignorer la loi » (Nemo censetur ignorare legem). Mais d'*articuler les connaissances amenées à une réflexion active* qui fait découvrir une certaine logique du droit (ex. : proportionner les peines à la gravité des infractions). Nous visons surtout ici à engager les jeunes dans une réflexion citoyenne avec l'aide d'un questionnement philosophique dans deux directions fondamentales :

- sur la question anthropologique : « Pourquoi l'humanité a-t-elle inventé le droit comme régulation des relations entre les humains? »

- sur la question politique, nécessaire pour une **éducation critique à la citoyenneté démocratique** : « Quel est l'apport de la démocratie dans l'évolution du droit ? En quoi la démocratie engage-t-

elle le droit dans la référence à certaines valeurs ? Ces valeurs sont-elles effectivement mises en œuvre dans et par le droit dans notre démocratie ?» Si les droits de l'homme sont pensés « avant », « hors » le système des lois, alors sont-ils "hors" de ce qui relève d'une décision par le peuple en démocratie ? On peut donc imaginer, au nom des droits de l'homme, d'aller contre une décision résultant d'une majorité de citoyens... Comment permettre à des élèves de penser cette difficulté ?

Les pistes de réflexion sur le droit

Les questions ci-dessous sont adressées aux jeunes. Les phrases en italique (informations, remarques et orientations proposées) sont à usage des éducateurs...

- 1) Qu'est-ce que le droit ?
- 2) Pourquoi les lois sont-elles nécessaires à l'humanité ?
- 3) À quoi servent les lois dans une société démocratique ?
- 4) Qu'entend-on par infraction ? Les questions qu'elle pose
- 5) Pourquoi la notion de responsabilité est-elle fondamentale dans le droit ?
- 6) En quoi le droit est-il différent des mœurs ? Des règles religieuses ou morales ? Du jugement intime de la conscience ?
- 7) Qu'est-ce qu'un contrat ?

Dans un deuxième temps, nous proposons une **autre entrée, par des situations concrètes**. L'idée est de **partir de situations de classe ou dans la famille, et d'élargir progressivement au droit et à la loi...**

- 1) Qu'est-ce que le droit ?

- Tu peux maintenant tenter de définir ce qu'est le droit. Et à quoi il sert...

Le droit est l'ensemble des règles qui régissent les rapports des individus entre eux et avec les institutions, leurs droits et devoirs, ce qui est obligatoire, autorisé ou interdit. Il sert à ce que ces rapports échappent à l'arbitraire et la violence des individus.

- 2) Pourquoi les lois sont-elles nécessaires à l'humanité ?

- Expérience de pensée : « Imagine une société où l'on viendrait supprimer toutes les lois actuellement en vigueur dans notre société, et décris-la... Que deviens-tu dans cette société, que peux-tu faire concrètement dès lors que certaines choses (actes, paroles) ne sont plus interdites ? »

Ce qui risque d'apparaître d'abord dans le discours des jeunes, c'est un sentiment de libération, et l'expression de la réalisation sans frein de leurs désirs.

- Réfléchissons : si tous les autres font ce qu'ils désirent, que deviens-tu ? Et que deviennent les plus faibles ? Pourrais-tu devenir l'un d'eux ?

- Est-ce au total une société plutôt agréable, ou plutôt effrayante ? Pourquoi et pour qui ? Justifie ton point de vue.

La suppression des lois humaines laisse libre cours à la loi du plus fort (et du plus riche) qui n'a plus aucune raison de réfréner sa puissance et sa domination sur les plus faibles (ou les plus pauvres). C'est, comme dans la nature, la loi de la jungle...

- Pourras-tu vraiment faire dans une telle société tout ce que tu désires ? Énumère ce qui te sera possible, et ce qui ne le sera pas. Pour quelles raisons cela te serait-il possible ou impossible ?

Mon désir et mon intérêt vont se heurter à ceux des autres, au refus des autres, surtout s'ils sont plus puissants que moi. Mes envies seront limitées par le rapport de force, le principe de réalité. Certains jeunes vont peut-être évoquer des règles sociales, la religion ou la morale qui obligent l'individu en dehors des lois au sens juridique, parce qu'il a été éduqué et possède une conscience. Cela permettra de poser des jalons pour la distinction ultérieure entre les différents types de normes (juridiques, religieuses, morales...).

- Qu'en est-il dans cette société sans loi de ta sécurité personnelle ?

Arrive en premier l'idée de libération, en second, après réflexion, peut émerger celle de l'atteinte possible à ma liberté, celle de ma sécurité...

- Face à une telle situation (*la raison du plus fort est toujours la meilleure*), qu'apporterait le rétablissement de certaines lois ? Lesquelles proposes-tu de rétablir ? Pourquoi ?

- Que penses-tu de cette phrase : « Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère » ? Et de celle-ci : « La sécurité est la première des libertés » ?

On peut creuser ici l'idée que la loi protège, et qu'elle protège (certains, dont les plus faibles ou les plus pauvres) parce qu'elle interdit à d'autres (les plus forts ou riches).

- Que penses-tu de cette phrase de Rousseau : « Ma liberté s'arrête où commence celle d'autrui ». Pourquoi dit-il cela selon toi ?

C'est une règle fondamentale du vivre ensemble démocratique qui reconnaît à chacun des droits que tous doivent respecter.

- Que penses-tu de la phrase inverse : « La liberté d'autrui finit où commence la mienne ». Ces deux phrases sont-elles équivalentes ?

La réciprocité est fondamentale, car les droits des uns sont souvent des devoirs pour les autres et inversement. On peut ici esquisser l'idée de réciprocité entre droits et devoirs.

- Tu deviens député(e) : quelles seraient les trois plus importantes lois que tu proposerais pour une société idéale ?

- Qu'est-ce qu'une société idéale pour toi ? Et quel rôle doivent y tenir les lois ?

3) À quoi servent les lois dans une société démocratique ?

- Qu'est-ce pour toi une société démocratique ? Qu'est-ce qui fait qu'elle est démocratique ou pas ? Plus ou moins démocratique ? À quel type de régime opposerais-tu la démocratie (prend des exemples dans l'histoire ou aujourd'hui) ?

- Qu'est-ce qui caractérise à ton avis les lois dans une société démocratique, par rapport à d'autres types de sociétés ?

- Comment les lois sont-elles élaborées ? (*par le Parlement*). Que penses-tu de ce **type d'élaboration** ?

a) Dans une démocratie, elles sont librement votées par le peuple (référendum) ou ses représentants (Parlement), et non imposées de force par un homme ou un clan. Quel est l'intérêt selon toi de ce type d'élaboration ?

b) Le pouvoir législatif qui fait les lois (députés/sénateurs) est distinct du pouvoir exécutif (le Président de la République et le gouvernement) et du pouvoir judiciaire (les juges) : ce n'est pas celui qui dirige (le gouvernement) qui fait seul la loi, et celui qui la fait (le Parlement) n'est pas chargé de la faire appliquer (c'est la police et la justice qui en sont chargées).

- Que se passerait-il d'après toi si le gouvernement (qui est désigné et non élu) faisait seul les lois ? Si c'est le gouvernement qui faisait appliquer la loi, et non les juges ? Si c'était les juges qui votaient la loi ? Si les députés la faisaient appliquer ?

- Quel est l'intérêt selon toi de cette distinction entre pouvoirs: législatif, exécutif et judiciaire (*Montesquieu*) ?

Pourquoi le droit en démocratie fait-il référence à des valeurs (liberté, égalité, respect, dignité...) ? *En démocratie, on pense que les relations entre les hommes doivent être organisées selon certains principes qui ont une valeur humaine qui doivent inspirer la constitution et les lois.*

- Quelles sont les valeurs sur lesquelles repose le droit dans un pays démocratique comme la France (*liberté, égalité, fraternité est la devise républicaine*) ?

- Te sens-tu en accord ou pas avec ces valeurs ? Explique ton point de vue.

- Quels sont dans une démocratie les droits des individus (ex. : *liberté d'expression, droit de se déplacer, de voter ...*) ? Les droits des groupes, droits collectifs, par exemple pour les associations, les syndicats, les partis politiques (*Droit de s'associer, de manifester, de grève, de se présenter aux élections, etc.*) ?

- Ces droits te semblent-ils justifiés ou non ? Pourquoi ?

- Qu'est-ce que tu peux reprocher aujourd'hui à notre société ?

- Quelles sont les **lois** de notre société qui te semblent **injustes** ? Pourquoi ? Lesquelles supprimerais-tu ou modifierais-tu ? Pourquoi ?

On peut ici faire discuter sur certaines lois qui ont été ou sont encore controversées : la suppression de la peine de mort, l'autorisation de l'avortement, du mariage pour tous, les quotas de femmes en politique, l'interdiction du cannabis, des mères porteuses, de l'euthanasie en fin de vie, etc.

- Y a-t-il des lois qui te semblent **justes, mais non appliquées** ou insuffisamment ? Pourquoi ? Qu'est-ce qu'il faudrait pour mieux les faire appliquer ?

On peut prendre comme exemples : l'égalité femmes-hommes, les discriminations fondées sur l'origine, les quotas d'entreprise pour les personnes en situation de handicap...

Il est important de bien comprendre les critiques des jeunes vis-à-vis de notre société actuelle et ses lois, car ils peuvent les faire évoluer en tant que citoyens vers plus de justice.

Selon le contexte, on peut amener la discussion sur des questions brûlantes, pour montrer que la droite tranche sur des questions de société : faut-il supprimer l'interdiction du voile à l'école ? L'interdire à l'université ? Interdire le burkini ? Faut-il maintenir les menus spéciaux dans les cantines ? Autoriser l'euthanasie (donner la mort en fin de vie à qui la demande) ? Etc.

- Sur chacun de ces points, justifie ton point de vue.

- Qu'est-ce pour toi qu'une loi injuste ? Quels principes doivent respecter les lois dans une démocratie, pour qu'elles soient justes ?

Le Conseil constitutionnel en France doit vérifier si les lois sont conformes aux principes de la Constitution. On peut amener ici l'idée d'État de droit ? Un État est dit « de droit » lorsqu'il respecte un certain nombre de principes démocratiques, notamment les libertés.

4) Qu'entendre par infraction ? Les questions qu'elle pose

- Connais-tu le mot « infraction » ? (transgression d'une loi). Que signifie le mot « peine » en droit ? (Sanction d'une infraction).

Ces mots sont plus techniques que « faute » ou « punition ».

- Pourquoi quand on passe outre la loi, quand on la transgresse, est-on puni ? Cela te semble-t-il juste ou non ? De quel point de vue : celui du juge ? Du coupable ? De la victime ?

Le juge doit appliquer la loi telle qu'elle existe. Il a souvent une marge d'appréciation dans le cadre de la loi (ex. : entre deux et six mois d'emprisonnement). La victime trouve généralement que la loi est juste, puisqu'elle tente de réparer son préjudice. Le coupable n'en est pas toujours convaincu, il regrette par exemple de s'être fait prendre...

- Est-ce que cela dépend des cas ? Donne des exemples.

Si on pense que la loi est injuste, on trouve injuste la punition. Ex. : si on est démocrate, on trouve injuste d'être emprisonné parce que l'on critique le régime.

- Qu'est-ce qui te semble plus grave : un stationnement interdit, un vol, un meurtre ? Pourquoi classe-t-on à ton avis les infractions du plus ou moins grave (contravention, délit, crime) ?

Il y a de ce fait des tribunaux spécialisés par type d'infraction : tribunal d'instance, de grande instance, d'assises.

- D'après toi, les punitions doivent-elles être proportionnelles à la gravité de l'infraction (échelle des peines) ? Pourquoi ?

- Pourquoi la même infraction n'est-elle pas punie de la même façon quand on est mineur (moins de seize ans) ou majeur ?

On peut ici faire ressortir l'idée de responsabilité, de degré de responsabilité.

5) Pourquoi la notion de responsabilité est-elle fondamentale dans le droit ?

- Est-ce que tu te sens responsable ou non de tes actes ? Donne des exemples où tu penses que ta responsabilité est engagée... Pourquoi est-elle engagée quand tu as fait une bêtise ?

- Quelle différence fais-tu entre «être responsable» devant ta seule conscience ? Devant Dieu (pour les croyants) ? Devant quelqu'un (ta famille ou un camarade) ? Devant la société et ses lois ?

Il faut creuser ici la distinction entre la responsabilité morale et la responsabilité juridique. La responsabilité morale fait référence à l'atteinte à ce que je considère comme une valeur, indépendamment du droit, même si cela peut se recouper. Mais on peut se sentir responsable moralement de choses qui ne sont pas interdites (ex. : froisser quelqu'un volontairement ou non). La responsabilité juridique fait référence aux lois en vigueur dans un pays, et m'engage devant la justice...

- Qu'est-ce qu'un être juridiquement responsable ? (Quelqu'un qui doit répondre de ses actes et de leurs conséquences devant les lois de la société et ses juges).

- À quelles conditions une personne te semble-t-elle juridiquement responsable de ses actes ?
(Il faut qu'elle soit saine d'esprit, libre, consciente de ses actes, capable de réflexion).

- À ton avis, est-on responsable de la même façon à 6 ans, 8 ans, 10 ans, 13 ans, 16 ans, 18 ans ? Explique en quoi l'âge peut intervenir sur le degré de responsabilité.

Un enfant de 10 ans peut être considéré comme ayant un discernement ; les enfants de 13 à 18 ans peuvent avoir des sanctions pénales, avec pour l'instant une excuse de minorité. 18 ans est l'âge de la majorité pénale.

- Si tu as bu, et que tu renverses quelqu'un, te sens-tu responsable même si tu ne l'as pas fait exprès ? Explique ton point de vue.

Avoir trop bu quand on conduit est interdit par la loi, donc tu es juridiquement responsable.

- Faire un acte sous contrainte physique ou morale atténue-t-il ou non ta responsabilité (ex : ton supérieur à l'armée te demande de torturer un prisonnier).

Non, on peut toujours refuser d'obéir à un ordre que l'on juge inhumain, même si l'on sait qu'on sera puni.

- Est-ce plus grave selon toi de tuer quelqu'un quand on l'a prémédité (assassinat) ou non (simple meurtre) ? Trouve d'autres **circonstances aggravantes**.

Un mineur maltraité par un adulte, parce que c'est son enseignant ou éducateur qui abuse ainsi du pouvoir sur lui qu'il détient déjà.

- Peut-il y avoir selon toi des situations qui sont considérées comme des **circonstances atténuantes** ?

La minorité (avoir moins de 18 ans). Le degré de débilité mentale.

- Pourquoi parfois le juge ne condamne-t-il pas quelqu'un qui a commis un crime ?

Parce que la personne n'a pas été jugée responsable de ses actes (ex. altération mentale). C'est souvent un expert psychiatrique qui éclaire la décision du juge. Il y a dans ce cas « non-lieu » (non-jugement), et la personne relève davantage de l'hôpital que de la prison. Par opposition, un être jugé responsable d'une infraction sera dit « coupable ».

Fais-tu une différence entre le fait d'avoir causé un accident parce que tu avais trop bu ou conduit trop vite, et le fait d'avoir à cette occasion, occasionné des dommages au véhicule ? Entre une infraction à la loi (trop boire avant de conduire ou ne pas respecter une limitation de vitesse) et un préjudice (physique ou moral) porté à autrui (avoir endommagé sa voiture) ?

On parle de **responsabilité pénale** lorsqu'on a porté atteinte à la société, et de **responsabilité civile** lorsqu'il faut dédommager quelqu'un à qui on a causé un préjudice matériel ou moral.

- Pourquoi à ton avis est-il obligatoire de s'assurer (pour un propriétaire de voiture, un locataire, un pratiquant sportif...) ?

Parce que l'on est civilement responsable des dégâts que l'on peut faire, et qu'il faut pouvoir rembourser (les assurances dans ce cas payent).

6) En quoi le droit est-il différent des mœurs ? Des règles religieuses ou morales ? Du jugement intime de la conscience ?

- Quelle différence fais-tu entre le 6^e commandement religieux qui dit : « Tu ne tueras point », et la loi qui proclame : « Le fait de donner volontairement la mort à autrui constitue un meurtre. Il est puni de 30 ans de réclusion criminelle » Article 221-1 du Code pénal français) ?

- Quelle différence sur le contenu ? (*Même type d'interdiction*). Sur la source de l'interdiction ? (*Dieu ou les hommes*). Sur les conséquences pour un individu ? (*L'enfer ou la prison*).

Est-ce la même chose que ce soit Dieu ou les hommes qui interdisent ?

La justice des hommes évolue : le meurtre pouvait être puni par la peine de mort, ce qui n'est plus le cas en France, mais le demeure dans certains pays.

- Connais-tu des exemples où la loi est contraire à certaines règles religieuses ?

On peut parler ici de l'avortement pour certains catholiques, de la burqa pour certains musulmans, du travail le samedi pour des juifs orthodoxes...

- Selon toi, la loi doit-elle tenir compte ou non d'obligations religieuses ? Pourquoi ce n'est pas le cas dans un État laïque ?

- Que signifie pour toi la laïcité ?

C'est un principe d'organisation de la République qui garantit la liberté de culte, de croire ou non, et sépare la religion de l'État, pour que la religion n'intervienne pas dans son fonctionnement.

- Comment conçois-tu le **rapport entre la loi et la religion** ?

- Quelle différence fais-tu entre une **loi** (en France, « il **faut** rouler à droite » - Code de la route), et une **coutume** (un enfant a le droit d'acheter seul un paquet de bonbons), ou un usage (dans notre société, « Il **faut** manger avec une fourchette ») ? Qu'est-ce qu'une coutume, par distinction avec une loi ?

- Qu'est-ce qui est commun entre une **obligation juridique** et une **obligation sociale** ? Qu'est-ce qui est différent, quand on les transgresse ?

La loi est la même pour tous les citoyens d'un même État, la coutume peut varier selon les milieux sociaux, les civilisations... La loi punit par des peines prononcées par des juges ; ne pas respecter une coutume dans un groupe ou une communauté est un écart par rapport à la norme collective dominante qui entraîne une réprobation sociale, qui va de la moquerie (il est mal élevé) au scandale, voire à la mise à l'écart du groupe...

- As-tu des exemples de comportements non interdits par la loi, mais qui posent problème à ta conscience ?

Laisser tomber subitement une fille (ou un garçon) qui t'aime – Te fâcher avec ton meilleur ami – Faire punir un camarade à ta place – Mentir à tes parents...

- Comment expliques-tu que tu puisses te sentir **coupable** de quelque chose qui n'est pas interdit par la loi ?

- Comment définirais-tu la **conscience morale** ?

Quelle différence entre être coupable vis-à-vis de la loi et vis-à-vis de sa conscience ?

Pourquoi à ton avis un parlementaire doit-il voter en son âme et conscience, et non en fonction des consignes de son parti, quand il s'agit de bioéthique (ex. : loi sur la fin de vie, sur les mères porteuses...).

7) Qu'est-ce qu'un contrat ?

Il y a beaucoup de contrats dans le droit civil * (ex. : le contrat de mariage, le bail de location d'un appartement), le droit commercial (ex. : achat d'une boutique), etc. Comment définirais-tu un **contrat** ?

Un contrat est un accord entre deux personnes qui crée des droits et obligations mutuels. Ex. : « On est d'accord pour vendre/acheter cette voiture pour 15000 euros ». On voit ainsi que le droit organise les relations entre les individus ; dans le mariage, il définit les rapports de parenté, leurs droits et obligations.

- As-tu déjà passé des contrats (*pense à l'adhésion à ton club sportif, ou un petit boulot déclaré...*).

- C'est toi ou tes parents qui avez le droit de signer ?

Tu peux signer un contrat d'apprentissage à partir de 15 ans, sinon, c'est 16 ans. Ce sont les parents qui sont responsables des achats en dessous de l'âge légal (18 ans).

Pourquoi conclure un contrat ? Quel intérêt ?

Parce que c'est obligatoire et dans mon intérêt si je veux acheter des objets et devenir propriétaire, vendre des biens, louer un outil, une voiture ou un appartement, organiser mes relations avec quelqu'un ou un groupe (devenir membre d'une association...).

- Prends des exemples de contrat. En quoi me donnent-ils des **droits** ?

Un contrat donne des droits : de propriété si j'achète (ex. un téléphone), d'usage d'un bien si je le loue. Droit de toucher un salaire (contrat d'embauche), de bénéficier de la sécurité sociale.

- Pourquoi la plupart des contrats sont-ils écrits ?

« Les paroles s'en vont, les écrits restent ». Ils sont une preuve matérielle du contrat passé.

- Que se passe-t-il si le contrat est purement oral ?

Dans la majorité des cas rencontrés dans la vie quotidienne, la loi ne rend pas obligatoire l'existence d'un écrit ou d'une signature pour être engagé. Par exemple, tu ne signes rien à la boulangerie pour acheter une baguette de pain. Pour autant, il s'agit d'un contrat de vente.

- Pourquoi la plupart du temps un contrat est-il **signé**, et en deux exemplaires ?

La signature vaut un engagement personnel, ou au nom d'une personne dite « morale » (association, entreprise, institution...). Chacun garde un exemplaire comme preuve.

- Pourquoi souvent un contrat est-il signé **devant une 3^e personne** : le maire pour un mariage, le notaire pour vendre/acheter une maison... ?

Une 3^e personne peut être témoin, pour garantir que le contrat a été passé. Le maire représente la puissance publique, le notaire est un professionnel accrédité pour acter des contrats.

Pourquoi un contrat engage-t-il ? Pourquoi crée-t-il des **obligations** ?

Parce qu'une parole a été donnée, qu'il faut respecter (fidélité à sa parole), et qu'il faut garantir juridiquement la confiance, dans le cas où elle viendrait à être trahie, non respectée.

- Une obligation contractuelle est-elle une contrainte ou une garantie ?

Une contrainte pour celui qui voudrait se délier du contrat, une garantie pour celui qui veut qu'il soit respecté.

- À ton avis, qu'est-ce qui se passe si tu ne respectes pas un contrat que tu as signé ?

*Tu es **responsable** des engagements que tu as pris. L'autre partie a des raisons et a juridiquement raison de se plaindre. La loi peut t'obliger à respecter ton contrat.*

- Est-ce que l'on peut se faire avoir en signant un contrat ? Trouve des exemples où l'on peut regretter de bonne foi d'avoir signé.

On était mal informé sur la qualité du bien, sur le montant du prix, sur les modalités de paiement. Les associations de consommateurs ont par exemple obtenu dans la loi que l'on puisse se rétracter dans un certain délai pour réfléchir aux conséquences de son choix.

Réfléchir sur des situations

Situation n°1

« M'sieur, ça ne se fait pas, pourquoi vous nous punissez, vous êtes raciste, vous n'avez pas le droit !!! ». X et ses copains sont furieux contre leur professeur qui vient de leur donner un travail supplémentaire alors qu'ils faisaient les imbéciles dans la classe... Mais, comme par hasard, aucun n'a la peau de la même couleur que celle du professeur, alors, c'est sûr, il EST raciste !!!!

Questions pour décrire

Quelle est la situation proposée ? Que s'est-il passé au départ ? Quelle a été la réaction du professeur ? Quels sont les éléments de la situation qui laissent penser aux élèves que le professeur pourrait être raciste ?

Questions pour faire des liens

Connaissez-vous des exemples d'actes racistes ou de propos racistes (*en solliciter ou proposer concernant tous les « types » d'individus. Distinguer alors ce qui relève du racisme, ou d'autres formes de ségrégation ou d'expressions condamnables (ex. : distinctions « genres », homophobie, harcèlement d'une personne en situation de handicap, etc.)*) ?

Qu'est-ce que le racisme ?

Y a-t-il déjà eu des actes d'un adulte où il vous a semblé qu'il n' « avait pas le droit » ?

Y a-t-il des actes, des propos qui sont autorisés à l'école, et pas dans la vie de tous les jours ?

Y en a-t-il au contraire qui sont interdits à l'école, mais pas dans la vie de tous les jours ?

Questions pour donner son avis, faire des hypothèses

Que pensez-vous : de l'attitude du professeur ? De la réaction des élèves ? Les élèves sont-ils forcément convaincus que le professeur est raciste ? Pour quelle(s) autre(s) raison(s) pourraient-ils dire cela ?

Dans quel(s) cas, à votre avis, ce genre de décision de la part d'un professeur ou d'un adulte (donner parfois un travail supplémentaire, « punir »), pourrait-il être interprété comme un acte raciste ? Dans quels cas cela ne le serait-il pas du tout ?

Qu'est-ce qui pourrait laisser penser que le professeur n'est peut-être pas raciste ? Est-il possible, pour vous, qu'un professeur ait le droit de ne punir que des élèves qui n'auraient pas la même couleur de peau que lui ?

Questions pour travailler sur le droit, les droits

Quels genres d'actes ou de propos sont-ils racistes selon vous ? A-t-on le droit dans notre pays d'exprimer une opinion raciste, ou de se comporter de façon raciste ? Pourquoi, selon vous, ne considère-t-on pas qu'on pourrait avoir le droit de tenir ce genre de propos ou de commettre ce genre d'acte ? Au nom de quoi ? Face à un acte ou un propos raciste, qu'a-t-on le droit de faire dans notre pays ?

En Afrique du Sud, il a été normal, à une certaine époque, de se comporter de façon raciste (Apartheid) : places séparées dans le bus, magasins réservés, etc. C'était autorisé par les lois... Ceux qui se sont révoltés contre ces lois avaient-ils, selon vous, le droit de le faire ? Au nom de quoi ?

À part le racisme, y a-t-il selon vous d'autres pensées ou actes qu'il faudrait condamner, même si une loi dans un pays les autorisait ? Lesquels ? Au nom de quoi ?

Les élèves ont-ils le droit d'interroger le professeur pour tenter de comprendre s'il est raciste ?

Quand on n'est pas d'accord avec la façon dont s'exerce une loi dans notre pays, peut-on faire quelque chose dans le cadre de la Loi ? Quand on n'est pas d'accord avec une loi, faut-il désobéir ? Est-il possible, selon vous, à la fois de ne pas être d'accord avec une loi et pourtant de la respecter ?

Situation n°2

Cette année, l'un des professeurs est vraiment sympathique : quand on fait une bêtise, si l'élève se comporte bien jusqu'à la fin de l'heure, il n'est finalement pas sanctionné.

Aujourd'hui, par exemple, X se tient tranquille depuis presque le début du cours. Tout à l'heure, tout au début, il a mis une petite claque à Y et ne tient pas à être collé. La classe travaille sérieusement, dans la paix.

Questions pour décrire

Que s'est-il passé ? Quelle est la façon de fonctionner qu'a cette classe ? Quel est le principe de fonctionnement qu'a choisi ce professeur ?

Questions pour faire des liens

Avez-vous déjà rencontré des situations qui ressemblent à celle qui est décrite : dans la classe ? Dans votre établissement ? Dans la vie familiale ? au collège ?

Est-il possible, dans notre société, d'avoir fait un acte « hors-la-loi » et de ne pas être puni : peux-tu en donner un exemple ? À ta connaissance, est-ce que dans ces cas le fait de ne pas punir est voulu par la loi ?

Questions pour donner son avis, faire des hypothèses

Que pensez-vous du principe qu'a adopté le professeur ? Vous semble-t-il avoir raison de chercher à ce que la classe travaille dans la paix ? Avez-vous l'impression qu'il est parvenu, aujourd'hui, au résultat voulu ? A-t-il eu raison, selon vous, d'adopter cette règle ?

Si vous étiez à la place de X, vous comporteriez-vous comme lui après l'incident du début ? Si vous étiez à la place d'Y, que penseriez-vous de cette situation ? Feriez-vous quelque chose, ou bien accepteriez-vous cette situation ?

Serait-il possible que X, tout en étant content de ne pas être puni, puisse trouver que la situation n'est pas juste et que le professeur n'a pas le droit de faire ce qu'il a fait ? Est-il possible parfois d'être furieux d'être sanctionné, tout en reconnaissant par ailleurs, une fois le calme revenu, qu'il est normal de l'être ? Dans quelle(s) condition(s), selon vous, une sanction peut-elle sembler être une « bonne » sanction : si... ; ou si... etc.

Si vous étiez à la place d'un autre élève de la classe, que feriez-vous ? Que penseriez-vous de cette situation ? Le professeur vous semblerait-il quelqu'un de sympathique parce qu'il a adopté cette règle ?

Questions pour travailler sur le droit, les droits

Le professeur a-t-il le droit d'adopter cette règle dans la classe ? Un professeur peut-il adopter les règles qu'il veut dans une classe ? Et un parent, chez lui, le peut-il, du moment que c'est dans la vie « privée » ?

En quoi la situation exposée peut-elle nous choquer ? À partir de cet exemple, peut-on imaginer ce que serait une société où celui qui ne respecte pas les règles ou les lois ne serait pas puni s'il se tient calme pendant un certain temps ?

Comprenant son erreur, le professeur de la classe décide de réagir : à chaque fois qu'une règle n'est pas respectée, il décide de demander que l'élève concerné soit exclu définitivement de l'établissement. A-t-il le droit de faire cela ? Par rapport à l'élève qui a fait la bêtise, quel(s) problème(s) cela poserait-il ? Un élève ou une personne qui est sanctionné suite à une bêtise, à une faute, voire à un acte délictueux ou même à un crime, a-t-il des droits, lui aussi ? Cela vous semble-t-il normal qu'il en ait, ou pas ?

On entend parfois parler de criminels qui ont commis des crimes absolument horribles, parfois même concernant des enfants : comment comprendre que, pourtant, ils aient aussi des droits en prison ?

Au moment de réfléchir pour sanctionner, qu'est-ce que le professeur doit essayer d'avoir en tête, selon toi ? Et dans notre société, qu'est-ce qu'un juge ou un juré va devoir regarder avant de sanctionner ?

Situation n°3 - Droits des enfants

Monsieur X ne comprend pas : le professeur vient de faire une réunion d'information et il a indiqué qu'il ne fallait pas taper les enfants, même pour qu'ils travaillent bien à l'école et se tiennent calmes en classe.

Le professeur a même informé que s'il constatait que des enfants étaient tapés, il le signalerait et qu'il y aurait enquête, avec risque que les enfants soient retirés aux parents concernés.

Pourtant, quand Monsieur X était enfant, il était régulièrement frappé, de même que son père l'était avant lui... La loi ne l'interdisait pas à cette époque-là, pourquoi la changer alors ? Cela s'est toujours fait, c'est « pour le bien des enfants » que l'on fait cela ! !!! D'ailleurs, dans certains pays, frapper les enfants est autorisé, celui qui ne ferait pas cela serait considéré comme un mauvais père...

Questions pour décrire

Quelle est la situation ? Que dit le professeur ? Monsieur X semble-t-il d'accord avec le professeur ? Ce qui est interdit maintenant l'était-il avant ?

Monsieur X a-t-il frappé ses enfants ?

Questions pour faire des liens

Avez-vous déjà entendu parler d'enfants qui étaient frappés ? Avez-vous déjà entendu dire qu'il était interdit de frapper ses enfants ? Y a-t-il d'autres choses qu'il est interdit de faire aux enfants ? Avez-vous déjà entendu parler de textes où il est question des droits qu'ont les enfants ?

Avez-vous déjà entendu parler, en histoire par exemple, de lois qui ont changé et ont permis des choses épouvantables (ex. : *statut des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale*) ? Avez-vous entendu parler, au contraire, de lois qui ont changé pour aboutir à une société qui paraît plus respectueuse des personnes ?

Questions pour donner son avis, faire des hypothèses

À votre avis, dans quelles situations ce père pourrait-il penser qu'il faut frapper ses enfants ? Trouvez-vous normal qu'un père essaye d'empêcher que ses enfants fassent des bêtises ? Serait-il alors normal qu'il frappe ses enfants pour qu'ils ne fassent pas de bêtises ?

« On a toujours fait comme ça ! » : est-ce une bonne raison, pour vous, de continuer à faire de la même façon ?

À votre avis, quand on ne comprend pas une loi, comme ce père, ou bien une règle, par exemple dans la classe, que peut-on faire ?

Plus tard, si vous aviez un enfant qui fait des bêtises, auriez-vous d'autres solutions pour l'en empêcher que de le frapper ? Quels seraient les avantages, et les inconvénients de chacune de ces solutions? Vous paraissent-elles meilleures, ou pires, que de frapper les enfants ?

Si vous deviez changer une loi concernant les enfants, que proposeriez-vous ?

Si l'on n'avait pas le risque d'être puni, pensez-vous que les gens respecteraient les lois ? Peut-on parfois respecter une loi même sans risquer d'être puni ?

Questions pour travailler sur le droit, les droits

Est-ce que les lois peuvent parfois changer ? Qu'est-ce qui peut faire qu'une loi change ? Est-ce forcément pour de « bonnes » raisons que les lois changent ? Que peut-on faire si une loi changeait pour une raison qui semblerait « mauvaise » par rapport aux droits de l'enfant, ou aux droits de l'homme par exemple?

Comment cela se passe-t-il, pour qu'une loi change, dans notre pays ?

Si les lois changent, est-ce que cela signifie qu'elles n'ont aucune valeur ? Après tout, pourquoi les respecter alors ? Quand on ne respecte pas les lois d'un pays, quel problème cela peut-il poser ? Est-ce que le seul problème serait qu'on va être puni ?

À votre avis, que peut-on essayer de regarder pour savoir si une loi semble une « bonne » loi ?

Et vous, pourriez-vous faire changer les lois plus tard ? Aimerez-vous les faire changer ? Y a-t-il une loi qui vous protège, en tant qu'enfant, et que vous aimeriez voir changer une fois que vous serez devenu un parent ? Y a-t-il une loi que vous aimeriez faire changer pour être encore plus protégé ?

Connaissez-vous la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ?

Vous pouvez vous procurer la **Convention internationale des droits des enfants** et des versions simplifiées sur les sites suivants :

- Convention internationale relative aux droits de l'enfant : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>

- **Convention internationale relative aux droits de l'enfant** en version simplifiée par

l'Association des Ombudsmans et des Médiateurs de la Francophonie (AOMF) : http://www.aomf-ombudsmans-francophonie.org/fic_bdd/pdf_fr_fichier/brochure-AOMF_A6_Web_14158106860.pdf

Pour toutes questions relatives aux droits et ceux des enfants en France :

- Le site du Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Glossaire

Droit : ensemble des règles qui permettent, dans une société, de vivre ensemble. Ces règles sont créées par l'État. Le droit permet de structurer la société dans son organisation politique et sociale. Il est indispensable au maintien et au bon fonctionnement de la société.

Convention internationale des droits de l'enfant - CIDE : traité international adopté en 1989 par la quasi-totalité des États qui reconnaît des droits aux enfants.

Loi : règle de droit votée par le Parlement.

Droit civil : branche du droit qui règle les relations entre individus (ex. : contrat de mariage, contrat de vente).

Droit pénal : branche du droit qui a pour objet le maintien de l'ordre public, de la sécurité des personnes et des biens, des valeurs de la société. Il punit les actions répréhensibles.

Droit positif : désigne l'ensemble des règles en vigueur dans un État à un moment donné. Le droit positif est un droit vivant, c'est-à-dire qui évolue en fonction des mutations de la société.

Normes : règles sociales qui s'apprennent en interaction avec d'autres individus du même groupe social.

Règle : formule prescrivant ce qui doit être fait dans un cas déterminé.

Annexes

1) Mode d'utilisation

Cette fiche sur le droit ne comporte pas de séquences précises et toutes faites, mais des pistes de réflexion autour de certaines notions. C'est à chaque enseignant d'utiliser une ou plusieurs pistes, en fonction de ses objectifs, du temps disponible, de son programme disciplinaire ou du cadre utilisé (heures de vie de classe, EMC, etc.). On trouvera dans la fiche d'une part des questions autour de notions-clefs : la loi, loi et démocratie, l'infraction, la responsabilité, le droit et la morale ou les mœurs, le contrat... D'autre part, des cas partant de situations concrètes en classe ou dans la famille et élargissant progressivement et plus généralement au droit.

Cette fiche a été élaborée pour fournir un support à des discussions, que nous nommons à visées démocratique et philosophique (DVDP), où les élèves sont en situation active d'élaboration de leur propre pensée et d'intervention publique. On trouvera en annexe II le descriptif d'une DVDP. On peut commencer en mettant simplement un président de séance qui gère la forme démocratique de la prise de parole à côté de l'enseignant-animateur qui gère les échanges sur le fond. Puis introduire un synthétiseur (secrétaire de séance), et un reformulateur. Nous recommandons aux enseignants de demander une formation à l'animation d'une DVDP, pour bien maîtriser le dispositif et la démarche.

Mais elle peut aussi être utilisée dans d'autres cadres, disciplinaires ou non, du moment que les élèves sont directement sollicités pour réfléchir et intervenir.

On peut entrer dans la fiche :

A) Soit par l'une des sept questions posées :

- 1) Qu'est-ce que le droit ?
- 2) Pourquoi les lois sont-elles nécessaires à l'humanité ?
- 3) À quoi servent les lois dans une société démocratique ?
- 4) Qu'entend-on par infraction ? Les questions qu'elle pose
- 5) Pourquoi la notion de responsabilité est-elle fondamentale dans le droit ?
- 6) En quoi le droit est-il différent des mœurs ? Des règles religieuses ou morales ? Du jugement intime de la conscience ?
- 7) Qu'est-ce qu'un contrat ?

On peut s'appuyer sur chaque question pour organiser une séance, par exemple une discussion sur la question posée, que les élèves peuvent avoir préparée, notamment en s'étant informés. Les questions internes à chaque fiche sont alors des ressources pour l'enseignant afin de relancer ou approfondir les échanges. Chacune peut aussi former en soi une séquence, ou certaines questions internes à chaque fiche peuvent en organiser le déroulement logique, de manière plus guidée.

On peut aussi bâtir certaines séquences articulant logiquement certaines des 7 questions.

- B) **Soit en partant des situations proposées**, où des questions organisent une progression, de la compréhension de la situation concrète à une réflexion plus générale sur le droit : questions pour décrire la situation, pour faire des liens, pour faire des hypothèses et donner son avis, pour travailler sur le droit, les droits...

2) Animer une Discussion à Visée Démocratique et Philosophique (DVDP) en classe

Michel Tozzi, didacticien de l'apprentissage du philosophe, professeur émérite à l'Université P. Valéry de Montpellier

La DVDP est un dispositif avec une double visée :

- 1) **Démocratique**, par ses règles de prise de parole, sa répartition des fonctions entre les élèves, inspirées de la pédagogie coopérative et institutionnelle ;
- 2) **Philosophique**, par trois *exigences intellectuelles* sur lesquelles veille, par son type d'animation, le professeur :
 - a) le *questionnement et l'autoquestionnement* qui permettent la **problématisation** de notions (« la justice est-elle juste ? ») et des questions (« une amitié, ça dure toujours ? »), en se mettant en recherche, individuellement et collectivement ;
 - b) la *conceptualisation* qui cherche à *définir* des termes-notions (qu'est-ce qu'un ami ?), notamment à partir de *distinctions notionnelles* (ami, copain, amoureux), pour que la parole permette une pensée précise ;
 - c) *L'argumentation* qui implique de *valider rationnellement* son point de vue, quand on affirme quelque chose, de donner des objections justifiées ou de répondre à des objections quand on n'est pas d'accord, en vue d'une pensée consistante, non contradictoire, qui vise à penser le réel dans un rapport à la vérité.

Objectif : apprendre à penser par soi-même. À élaborer une pensée rationnelle et fondée sur les questions importantes posées à la condition humaine, au contact exigeant des autres.

Méthode : la discussion réglée entre élèves sous la conduite vigilante du maître, à partir de questions que les élèves ont eux-mêmes posées et choisies de débattre (tirées d'une boîte à questions pour les élèves, ou formulées par eux après lecture et interprétation d'un album de jeunesse, d'un roman, d'un conte, d'un mythe...).

Exemple de questions :

Qu'est-ce que grandir ? Avantages et inconvénients ? Qu'est-ce qu'un ami ? Une amitié, ça dure toujours ? Pourquoi on dit souvent : « c'est pas juste ! » ? Quel est le sens de l'école ? Pourquoi les hommes se battent-ils souvent entre eux ? Faut-il toujours dire la vérité ? Qu'est-ce qu'être libre ? Pourquoi certains croient en Dieu et d'autres pas ? Est-ce que je ferais le bien si j'avais le pouvoir de devenir invisible ?

On trouvera ci-dessous la description d'un dispositif complexe, issu de pratiques de terrain approfondies par son analyse, qui fonctionne pleinement dans sa totalité en CM1-CM2 et au-delà jusqu'en terminale, mais qui est plus allégé dans ses fonctions et ses exigences avec des élèves plus jeunes. On peut le mettre partiellement et progressivement en place, selon l'âge des enfants et l'état de sa propre pratique : cumuler toutes les fonctions en tant qu'enseignant au départ pour faire discuter les élèves, puis mettre un élève président (« chef de la parole »), puis introduire un reformulateur, etc. C'est plus facile dans le cadre d'une pédagogie coopérative, où les enfants ont déjà des habitus démocratiques.

Le dispositif

Il s'agit de mettre en place en classe une « communauté de recherche » (M. Lipman), un « intellectuel collectif », où l'enjeu de la discussion est d'avancer ensemble sur une question importante posée (rapport de sens), et non d'avoir raison (de l'autre : rapport de force) ; de chercher avec et non de lutter contre.

- *La parole* est régie par des règles démocratiques (le droit de parler d'un seul, et chacun peut en disposer, c'est le devoir de se taire de tous les autres quand il parle) ; et la *pensée* est réglée par des repères philosophiques : questionner une notion ou la question, pour bien comprendre le problème ; essayer de définir les notions, pour préciser ce dont on parle ; tenter d'argumenter ce que l'on avance ou objecte pour savoir si ce que l'on a dit est vrai. Bref *penser ce que l'on dit*, sans se contenter de dire ce que l'on pense...

- *L'espace* structurant le réseau des relations, les élèves se mettent en cercle, car on discute avec le corps de l'autre, son visage et ses gestes ; les observateurs éventuels se mettent derrière pour ne pas interférer dans les échanges. Les coanimateurs (enseignant, président, reformulateur, synthétiseur) sont dans le cercle ou le rectangle, mais à côté, devant le tableau, symbole du pouvoir. L'enseignant a à sa droite le reformulateur, qu'il gère, et à sa gauche le président, qu'il étaye éventuellement. À gauche du président, le reformulateur, dont le président gère le moment du (des) rapport(s). La discussion et sa métaréflexion durent un temps précis connu d'avance. Les déterminants spatio-temporels et les fonctions responsabilisantes donnent aux élèves un cadre de discussion, sécurisant par ses repères,

contenant psychique des pulsions : la parole est d'autant plus libre que le cadre est robuste.

L'avantage d'un *micro* est de permettre d'entendre sans difficulté un élève qui parle, d'éviter les reformulations littérales à voix haute de l'enseignant inutiles et qui font perdre du temps et de l'énergie, et de mettre démocratiquement les élèves à égalité de décibels.

Avec un micro chacun m'entend, si je me lève tout le monde me voit : on peut institutionnaliser la parole 1) le président me donne la parole 2) je me lève pour signifier que c'est moi qui vais parler 3) je dis mon prénom : ma parole publique est signée, responsable, assumée, par « quelqu'un qui n'est pas quiconque » (Lacan).

- La *coanimation professeur-élève* est le choix d'une responsabilité collective partagée en classe par des fonctions distinctes (enseignant-animateur, président, reformulateur, synthétiseur).

- L'enseignant est l'*animateur* du débat *sur le fond*. Il met en place le dispositif, demande des volontaires (toujours préférable à des « désignés ») pour les fonctions, installe les élèves dans leur nouvelle fonction en leur demandant de reformuler leur « métier » (cahier des charges), veille au bon déroulement de l'ensemble (il étaye une fonction qui faiblit), anime la phase métacognitive sur le débat après la discussion. Pendant la discussion, il lance les échanges, les cadre et les recadre quand on s'égaré, les relance quand on stagne, interroge à la cantonade pour mettre en recherche la classe ou nominativement pour demander à un élève une précision, un développement, une définition, un argument ; il reformule un point de vue d'élève, ou fait une mini synthèse ; ses reformulations ne sont jamais évaluatives, mais explicitantes, et un peu plus abstraites ; il souligne les points de vue contradictoires et amène les élèves à en discuter entre eux ; il construit du sens et de la progression dans le débat collectif, en faisant le lien entre les interventions et le sujet (pour éviter les dérives, recentrer), et entre le contenu des différentes interventions (pointage des questions, éléments de définition, thèses qui émergent, arguments contradictoires, niveaux ou registres de la discussion ...) ; il encourage à parler, valorise ce qui est dit (l'élève est considéré comme « interlocuteur valable », comme dit J. Lévine), établit un climat de sécurité et de confiance par le non-jugement, demande de l'entraide entre élèves en cas de difficulté de l'un d'entre eux ; il ne dit pas son propre point de vue pour ne pas influencer les échanges et libérer la parole de chacun. Il est le seul à ne pas demander la parole au président pour ne rater aucune occasion (*kairos*) philosophique à exploiter, et fonctionne en synergie avec lui.

- L'élève *président* répartit la parole selon des règles : donner la parole à ceux qui lèvent la main par ordre d'inscription, avec priorité à ceux qui ne se sont pas exprimés ou se sont moins exprimés que d'autres ; il fait au fur et à mesure une liste des prénoms des élèves qui demandent la parole, barre celui à qui il la donne ; il tend au bout d'un moment la perche aux muets, mais ceux-ci ont le droit de se taire (ce qui paradoxalement favorise leur

participation...); il gère la forme de la communication, régule les processus socioaffectifs (il peut exclure après avertissement un « gêneur »); il ne participe pas à la discussion, pour être tout attentif à la forme, et ne pas profiter de son pouvoir : celui-ci est de donner non arbitrairement le pouvoir de la parole à d'autres ; il peut à la fin faire un tour de table des « muets », et des coanimateurs; il ouvre et ferme la séance selon le temps convenu préalablement avec l'enseignant; de même il gère le reformulateur en lui donnant la parole à + x minutes.

- *L'élève reformulateur*, à la demande de l'enseignant, redit ce qui vient d'être dit par un camarade : il apprend à écouter, à comprendre ce qu'il a entendu, à le redire comme s'il était un autre. Il ne participe pas à la discussion, exclusivement centré sur l'écoute des autres, avec une exigence intellectuelle de compréhension, et une exigence éthique de fidélité. Président et reformulateur sont introduits dès la grande section de maternelle.

- *L'élève synthétiseur*, reformulateur à moyen terme, écoute et essaye de comprendre, note ce qu'il a compris, et renvoie au groupe lorsque le président le lui demande ce qu'il a retenu à partir de ses notes. Il ne participe pas à la discussion, car il a déjà un travail complexe à faire. Il peut y avoir aussi un *scribe* qui écrit les idées essentielles au tableau, et les relit à la fin. Et aussi deux *journalistes* qui prennent des notes sans participer oralement, puis les confrontent à froid, font un petit texte de synthèse qu'ils tapent à l'ordinateur, corrigé linguistiquement par le maître, et distribué la semaine d'après. Cette fonction n'est introduite qu'à partir du CE1, quand les élèves peuvent écrire.

- *Les élèves discutants* doivent essayer de participer oralement au débat ; exprimer leur point de vue en le justifiant, émettre des objections fondées et répondre à celles qu'on leur fait, faire évoluer leur point de vue en fonction des échanges (préciser, nuancer, voire changer d'avis) ; mais aussi (plus difficile) faire avancer de manière constructive la discussion, en (se) posant des questions, en définissant des notions, en faisant des distinctions, en amenant des exemples ou contre-exemples, etc.

- *Les élèves observateurs* (introduits en CM1-CM2), ont pour fonction de prélever des informations précises pour prendre conscience de ce qui se passe, sur des domaines distincts : observation d'une fonction précise pour s'y préparer, en comprenant son cahier des charges, les difficultés à l'exercer, les moyens d'y parvenir ; observation du réseau démocratique de la communication dans le groupe : qui parle (ou pas), et combien de fois dans le groupe ? Observation des processus de pensée (c'est le plus difficile) : donner des exemples de questions posées par les élèves dans la discussion, de tentatives de définition, de distinctions entre les mots-notions, de thèses énoncées, d'arguments qui prouvent ou qui objectent... Ces observations d'ordre divers servent ensuite à l'analyse du débat sur sa forme comme sur le fond.

Chaque fonction développe des *compétences* précises : le président apprend la capacité sociale à donner démocratiquement la parole dans un groupe ; le reformulateur à pénétrer dans la vision du monde d'autrui par une écoute cognitive fine ; le synthétiseur à être la mémoire collective d'un groupe ; le discutant à oser une intervention publique, élaborer sa pensée dans la confrontation à l'urgence d'une altérité plurielle, et (plus difficile) à contribuer à l'avancée collective d'un débat ; l'observateur à se distancier de son implication dans un groupe pour observer son fonctionnement ou ses processus de pensée. D'où l'intérêt que ces fonctions tournent au cours des séances pour que chaque élève élargisse sa palette de compétences. Chaque fonction a un cahier des charges distribué aux élèves.

Chaque discussion est suivie d'une *phase d'analyse* animée par l'enseignant, plus courte que la discussion. **Objectif**: prendre conscience du fonctionnement des processus par la verbalisation de l'action, afin de l'améliorer. Chaque élève s'interroge sur la façon dont il a tenu sa fonction, respecté le cahier des charges, rencontré des difficultés ; des conseils sont échangés pour améliorer certains points, faire évoluer les cahiers des charges ; on analyse aussi la circulation de la parole, et la présence ou pas de processus à visée philosophique, en les exemplifiant.

La durée de la séquence (mise en place, échanges et analyse) dépend de l'âge des enfants : de 10-15' en grande section de maternelle à 30-45' au cycle 2 à 45-60' en cycle 3. Le développement de compétences étant notamment en fonction du temps d'exposition à la tâche, une périodicité régulière est souhaitable : une heure hebdomadaire par exemple au primaire, sachant qu'on y développe, en même temps que la pensée réflexive, la maîtrise orale de la langue et l'éducation à la citoyenneté (compétences au programme).

L'activité étant essentiellement orale (ce qui donne une chance aux élèves en indécidabilité avec l'écrit), on peut aussi *articuler l'oral et l'écrit* pour cumuler les avantages de ces deux codes du langage nécessaires pour penser : rédiger une phrase ou un paragraphe avant la discussion, puis un petit texte après, et voir ce qui a changé suite aux échanges. Faire une pause d'écriture pendant le débat. Demander aux élèves qui ne participent pas de lire leur écrit, ce qui permet de connaître leur point de vue ; faire un résumé du débat ; afficher dans la classe quelques phrases fortes ou conclusives. L'écrit permet de garder des traces du débat oral, volatile.

Un espace public de discussion pour éduquer à une citoyenneté réflexive

Par l'instauration d'un espace communicationnel garanti par des règles de fonctionnement démocratique, des points de vue différents peuvent se confronter de façon pluraliste et respectueuse.

Cet espace institue un groupe en « communauté de recherche » : des élèves forment le projet d'approfondir collectivement un problème difficile à résoudre, chacun donnant à sa parole un statut d'hypothèse à interroger pour vérifier sa pertinence.

Le « plus philosophique », par rapport à l'idéal démocratique, est que la vérité de la pensée, contrairement à la légitimité d'une décision, n'est pas de l'ordre du nombre ou du vote, mais de la qualité du « meilleur argument » (Habermas), par lequel l'obéissance à la raison apparaît comme une liberté, et non comme une soumission à quelqu'un qui nous aurait (con-)vaincu.

La pratique philosophique de la problématisation, de la conceptualisation et de l'argumentation à visée universalisante, affine de ce fait la qualité du débat démocratique, par la double exigence de la rigueur intellectuelle et de l'« éthique communicationnelle » (respecter et écouter l'autre, chercher à comprendre sa part de vérité, avoir besoin de ses propositions et objections pour asseoir sa propre pensée). Utile garde-fou contre les deux tentations démagogiques de toute démocratie : le simple échange des opinions sans recherche d'un fondement rationnel et partageable (doxologie), et l'art de vaincre autrui par la parole sans souci de la vérité (sophistique).

Cette utopie démocratique et philosophique peut avoir bien des ratés dans sa réalisation : expression de préjugés sans recul critique, dérive de conflits sociocognitifs d'idées en conflits socioaffectifs de personnes. Tout dépend de la double compétence de l'enseignant-animateur, pour gérer d'une part la dynamique de groupe d'un échange en classe, d'autre part pour lui donner une visée philosophique : mise en place et rappel de certaines règles comme conditions de possibilité d'une telle discussion (lever la main, ne pas interrompre quelqu'un qui parle, savoir différer sa parole, ne pas se moquer...), et mise en œuvre de processus de pensée rationnels.

Il s'agit en fait d'inventer une nouvelle *pratique scolaire* du débat philosophique collectif. Car on ne connaît historiquement que la maïeutique socratique à deux ou trois, la *disputatio* au Moyen-Âge où se succèdent de longs monologues contradictoires, ou des dialogues écrits. Il n'y a pas par contre historiquement de pratiques sur des interactions verbo-conceptuelles rapprochées entre élèves. *L'enjeu politique*, c'est de contribuer à l'éducation à une « citoyenneté réflexive », dans un « espace public scolaire de discussion », sur fond d'une « laïcité de confrontation ».

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Pour la supervision en matière de droit : le Défenseur des droits et ses services.

Pour la correction et la mise en forme, Claudine Bédard et Catherine Audrain.

Pour la validation, les élèves et leurs enseignantes, enseignants des établissements scolaires.

En France : à venir

Au Québec : à venir

Mention légale

Édition maison

Droits réservés - [Centre International PhiloJeunes](#). NEQ – 1171679906. RNA - W751234568

Toute reproduction en sa totalité ou en partie est sous autorisation seulement et devra faire mention des auteurs et référer le Centre International PhiloJeunes en partenariat avec le Défenseur des droits de la République française.

Toute copie ou reproduction des logos est strictement interdite.

Notes

Ce document est en processus de validation par les enseignantes et enseignants membres du projet PhiloJeunes. Toutes personnes intéressées à se joindre au projet [PhiloJeunes](#) sont priées de contacter Michel Tozzi et Catherine Audrain.

Une formation à la discussion à visée démocratique et philosophique (DVDP) et à la Communauté de recherche philosophique (CRP) est requise pour participer à la validation.